

Plantons la forêt de demain !

INVITATION

Utilisation de BioClimSol

Vendredi 27 septembre 2024 à 9 h 00

Nesle et Massout (21)

*Voir plan et
bulletin d'inscription au verso*

Programme

En salle

- Connaître les bonnes pratiques de plantation : méthode de préparation de sol, choix des plants, les entretiens.
- Présentation des aides en faveur du renouvellement forestier par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Côte d'Or.
- Présentation des outils d'aide au choix des essences : guide des stations CALCLIM, CLIMESSENCE, BioCLIMSol.

En forêt

- Présentation technico-économique de jeunes plantations de chênes, cèdre, douglas, pins et sapin par leur gestionnaire, Fabien BACHELET expert forestier, Gaël NITOUUMBI-RÉVEILLÉ de la CFBL, Bastien YORG de la Société Forestière.
- Démonstration de matériel d'entretien monté sur mini-pelle (si disponibilité de l'entrepreneur)

Fin de la réunion vers 17 h

Le Centre National de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté (CNPf BFC)

Le CNPF Bourgogne-Franche-Comté est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPf), établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Parmi ses nombreuses missions, le CNPF propose un programme de formations gratuites, avec plus de quarante rendez-vous annuels.

[Consultez le programme complet sur notre site.](#)

www.bourgognefranchecomte.cnpf.fr



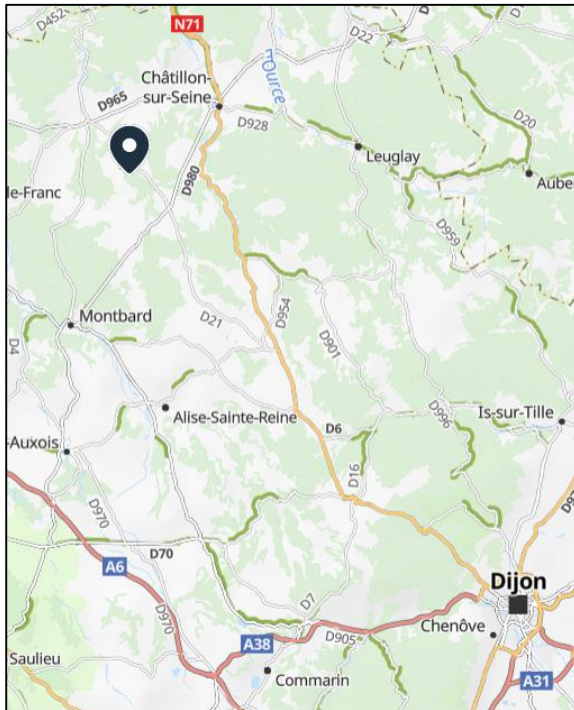
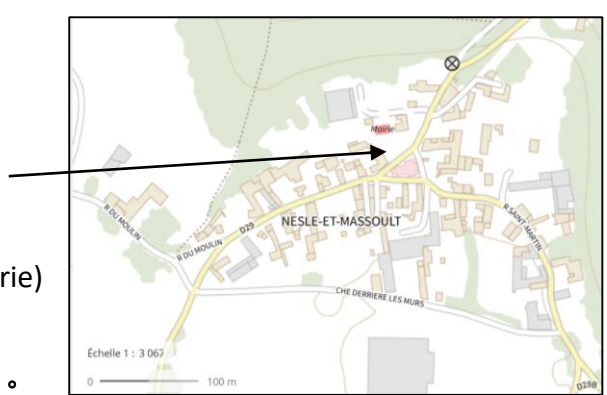
Comment venir ?

Rendez-vous le 27/09/2024 à 9 h 00

1 place de l'église (salle à côté de la mairie)

21330 Nesle et Massoult

Coordonnées GPS : 47.776424° ; 4.430367 °



Pour vous inscrire

Participation gratuite. Inscription obligatoire avant le 21 septembre 2024

Possibilité d'un déjeuner en commun en réservant un repas au prix de 20 euros

Par mail : alexandre.guerrier@cnpf.fr

Adresse : 18 bd Eugène Spuller – 21000 DIJON

Inscription à la réunion n°5 – Plantons la forêt de demain !

Madame, Monsieur.....

Adresse :

Tél :

Mail :

☐ **Participera à la réunion et Réserve 1 repas d'un montant de 20 €**
étant entendu que tout repas réservé vous engage auprès du restaurateur.

Joindre le chèque correspondant à l'ordre du restaurant « Caboulot 21 »

Remplir un bulletin par personne participant à la réunion. Le dupliquer si nécessaire.

Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez, en outre, de la possibilité de limiter ou de vous opposer au traitement qui vous concerne. Vous disposez, de plus, du droit à la portabilité de vos données. Pour toute information, contactez dpo@cnpf.fr

Réunion forestière

Centre National de
la Propriété
Forestière

